

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance Ordinaire du 9 décembre 2019*

*Sous la Présidence* de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire

Conseillers élus en fonction : 33

Présents : 25

Absents avec pouvoir : 4

Absents sans pouvoir : 4

---

**2019-139 APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLU**

Rappel sur les données du projet ayant généré la procédure :

*Faire évoluer les limites des zones urbaines pour faciliter la construction de logements sur le territoire de la Ville.*

Les points du PLU qui doivent évoluer afin de permettre la réalisation dudit projet :

- *création d'une zone UCg en contrebas de la rue de la Garenne avec des dispositions réglementaires adaptées pour limiter la hauteur des constructions et éviter les impacts paysagers des constructions supplémentaires ;*
- *extension de la zone UB en limite du ban communal de Monswiller.*

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-54 à L153-59,

vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011,

vu la délibération n° 2016-148 en date du 19 décembre 2016 engageant la révision allégée du PLU,

vu l'arrêté municipal n° 201/2019 en date du 10 septembre 2019 soumettant la révision allégée du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du lundi 30 septembre 2019 au mardi 15 octobre 2019,

vu l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées en date du 5 septembre 2019,

vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

considérant que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés ne nécessitent aucune modification du projet de révision allégée du PLU,

considérant que le projet de révision allégée n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

vu l'exposé de Mme KREMER, Adjointe au Maire, par référence à la note de présentation du 2 décembre 2019,

après avis de la Commission d'Urbanisme du 28 novembre 2019,

après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité,  
moins 3 abstentions (M. LOUCHE, Mme PENSALFINI-RAMPSACHER  
et Mme M'HEDHBI)**

d'approuver le projet de révision allégée N° 1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération

*La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la ville de SAVERNE, et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.*

*Le dossier de révision allégée N° 1 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Saverne aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.*

*La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au sous-préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.*

**Délibération transmise au  
contrôle de légalité le  
10 décembre 2019**

**Le Maire  
Stéphane LEYENBERGER**